



## DECISION DU PRESIDENT N° DECCP\_2025 014

# Printemps du Livre 2025 – Tarifs appliqués au bar du Théâtre de Thalie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212\_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n°DECTDM\_19\_020 en date du 14 mars 2019, portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu les décisions n°DECTDM\_19\_034 en date du 05 avril 2019, n°DECTDM\_21\_036 en date du 28 juin 2021, n°DECTDM\_22\_013 en date du 24 mars 2022, et n°DECCP\_2024\_019 en date du 18 mars 2024 portant modification de la régie de recettes Bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD\_19\_015 en date du 15 mars 2019, portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD\_21\_026 en date du 12 octobre 2021, portant nomination d'un mandataire suppléant à la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour la manifestation culturelle « Le Printemps du Livre » qui se déroule du 28 au 30 mars 2025 inclus.

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1**

Les tarifs des consommations appliqués du 28 au 30 mars 2025 dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du Livre » organisée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sont les suivants :

LIBELLE	Tarif HT 2025	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2025
BOISSONS CHAUDES								
Café / Décaféiné	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €		1,82 €			0,18€		2,00 €
Chocolat	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
<b>BOISSONS NON ALCOOLIS</b>	EES							
Eau de source 50 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Limonade 25 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Jus de fruits 25 cl	2,27 €		2,27 €			0,23€		2,50 €
Sodas	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Supplément sirop	0,45 €		0,45 €			0,05€		0,50 €
BIERES / CIDRES								
Panaché	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Monaco	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Bières 25 cl	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
VINS								
Verre blanc / rouge	2,92 €			2,92 €			0,58 €	3,50 €
Bouteille blanc / rouge 75 cl	12,50 €			12,50 €			2,50 €	15,00 €
Mousseux (la bouteille)	16,67 €			16,67 €				20,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 1 0 MARS 2025

ID: 085-200070233-20250305-DECCP\_2025\_014-AR

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
PATISSERIES / VIENNOISERIE	S							
Viennoiserie	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Tranche de brioche	0,91 €		0,91€			0,09€		1,00 €
Brioche 500 g	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €
SNACKS								
Snacks salés	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €			0,83 €			0,17€	1,00 €
Sucette	0,42 €			0,42 €			0,08 €	0,50 €
PRODUITS NON ALIMENTAIR	ES							
Gobelet réutilisable	0,83 €			0,83 €			0,17€	1,00 €
Sac en toile Printemps du Livre	1,67 €			1,67 €			0,33€	2,00 €
Bague de lecture	2,50 €			2,50 €				3,00 €
Spectacle d'ouverture	4,17 €			4,17 €			0,83€	5,00 €

#### **ARTICLE 2**

Le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires de la régie bar Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président, Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine Chereau Daté de signature : 06/03/2925 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou no